



Commune de SAINT GEORGES D'HURTIERES

INFORMATIONS COMMUNALES JUILLET 2020

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2020

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de Conseillers :

Afférents au Conseil : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés : 2

Ont donné pouvoir : 2

Votants : 11

L'an deux mil vingt, et le trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Aurore COMBET.

Présents :

Mesdames Joselyne BOLLON, Aurore COMBET et Véronique VELASCO et Messieurs Daniel BOUVIER, Jonathan SEMILLON, Denis DURUISSEAU, Yannick GERBAUD et Thierry PASCAL.

Absents excusés :

Madame Sandrine BUET et Monsieur Clément BERLIOZ.

Procuration :

Monsieur Clément BERLIOZ à Madame Véronique VELASCO.

Madame Sandrine BUET à Monsieur André BRUNET.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique que ce conseil municipal se déroule dans des conditions particulières compte tenu des mesures sanitaires à respecter dans le cadre de la crise du COVID-19.

Ainsi, cette réunion se déroule à huis clos et les règles relatives au quorum ainsi qu'aux procurations ont été assouplies.

Monsieur le Maire informe par ailleurs que dans l'attente de la refonte du site internet devant permettre d'accéder plus facilement aux délibérations du Conseil Municipal, le présent compte rendu conserve sa forme quasiment inchangée. L'information de la population sera donc prochainement repensée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide de modifier sa délibération du 25/05/2020 en ajoutant une délégation supplémentaire au Maire relative aux actions en justice.

VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX

Le Conseil municipal décide d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti de 21.10% à 22.00% et de maintenir inchangé le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 120.00%

EMPRUNT BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal décide de souscrire un emprunt de 100 000€ auprès du CREDIT MUTUEL afin de financer les investissements prévus au budget primitif voté le 06 mars 2020.

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil municipal décide d'augmenter la ligne de trésorerie souscrite auprès du CREDIT MUTUEL portant ainsi son montant à 150 000€.

ATTRIBUTION DE MARCHE ADRESSAGE ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux disante, à savoir la société SLP, pour un montant de 16 576€ HT, pour la fourniture des panneaux et plaques de rues ainsi que pour la numérotation des habitations.

ATTRIBUTION DE MARCHE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal décide de retenir les offres les mieux disantes pour chacun des lots relatifs à la construction de l'école intercommunale tels que proposés suite à l'analyse des offres pour un montant total de 1 631 603.10€ HT (voir tableau ci-joint).

AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal décide de modifier le plan de financement du projet d'aménagement des abords de l'école intercommunale pour un coût total estimé à 157 553€ HT et de modifier les demandes de subvention en conséquence. L'autofinancement serait ainsi de 39 388€.

ECLAIRAGE DE LA GALERIE SAINT LOUIS

Le Conseil municipal décide de modifier le plan de financement du projet d'éclairage de la galerie St Louis pour un coût total estimé à 16 656€ HT et de modifier les demandes de subvention en conséquence.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal approuve :

- La création des emplois non permanents arrivant à échéance le 01/08/2020 pour les deux agents affectés à l'entretien des locaux communaux.
- La stagiairisation de l'agent en charge de la gestion des gîtes communaux qui bénéficiait de CDD depuis 2015.
- La création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent des services techniques d'une durée de 1 an.

PERSONNEL DU GRAND FILON

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi saisonnier à temps complet du 06/07 au 06/09/2020.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil municipal prend acte de la campagne de recensement de la population qui se déroulera en janvier 2021 et désigne Mme Roselyne BRUNET en qualité de coordonnateur de ce recensement.

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs applicables à l'assainissement collectif pour la période 2021-2022 de la manière suivante :

- Abonnement : 37.00€ (+0.10€)
- Consommation : 0.59€ (+0.01€)

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal approuve le rapport tel que présenté pour les années 2018 et 2019.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CCID

Le Conseil municipal approuve la liste des contribuables proposés pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Les membres seront désignés à partir de cette liste par la direction des finances publiques.

REFERENT FORET

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières de Savoie et désigne Monsieur Daniel BOUVIER et Jonathan SEMILLON en qualité de référents titulaires et suppléants pour la forêt.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal approuve la proposition de répartition de l'enveloppe budgétaire prévue pour 2020 pour les subventions aux associations pour un montant total de 1 300€.

LAC DE SAINT ALBAN D'HURTIERES

Le Conseil municipal décide le versement d'une participation de 200€ à la commune de Saint Alban d'Hurtières dans le cadre de la gestion du lac 2020.

TARIFS DU GRAND FILON

Le Conseil municipal approuve les tarifs applicables au Grand Filon pour la saison 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Suite à une procédure irrégulière, le Conseil municipal prend acte de la demande de la Préfecture de procéder à un nouveau vote du compte administratif 2019 (voté le 06/03/2020), et approuve le CA 2019 tel que présenté.

CESSION DE TERRAINS A MONSIEUR MANETTI

Le Conseil municipal décide de retirer sa délibération du 06/03/2020 relative à un échange de terrains avec Mr MANETTI et approuve la cession des deux parcelles proposées à Mr MANETTI pour un montant de 300€. Il s'agit des parcelles A 356 et A 1239, situées en zone N du PLU au lieudit Les Bonfans, d'une superficie totale de 304 M2.

LOCATION DE TERRAINS A MONSIEUR LECHEVALLIER

Le Conseil municipal donne son accord pour la location à monsieur Kenzo LECHEVALLIER d'un terrain communal situé au lieudit LANDRIAT (parcelles B 114 et B 1846) d'une superficie de 650 M2 environ. Cette location dans le but d'y aménager une plateforme de stockage de bois est consentie moyennant un loyer annuel de 600€.

CESSION DE LA MINI PELLE

Le Conseil municipal prend acte de nouvelle panne intervenue sur la mini pelle utilisée par les services techniques communaux et approuve sa cession à l'entreprise BARBIER au prix de 1 200€ TTC.

GESTION DE LA FORET COMMUNALE

Le Conseil municipal approuve l'état d'assiette pour la campagne 2021 tel que proposé par l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

REOUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

Prenant en considération l'épidémie de coronavirus COVID-19 d'une part et la fin du confinement obligatoire d'autre part, le secrétariat de mairie ré-ouvre au public à compter du 12/05/2020.

Cette réouverture s'effectue dans les conditions suivantes :

- Accueil individuel et uniquement sur rendez-vous.
- Masque obligatoire.
- Accueil uniquement pour les opérations indispensables ne pouvant se traiter à distance.

Pour tout renseignement, joindre le secrétariat de mairie par téléphone au 04 79 36 12 08 et par mail hurtieres.mairie.stgeorges@wanadoo.fr

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE - RENTREE 2020

Sont concernés :

- les enfants nés en 2017
- les enfants nés en 2015 et 2016 scolarisés dans un autre établissement ou non scolarisés.

Prendre contact avec le secrétariat de mairie.

EAU POTABLE :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable - SIAEP Porte de Maurienne
4 Place de la Mairie - 73220 RANDENS - Tél : 04 79 65 28 26 - Fax : 04 79 36 36 93

Email : siaepportedemaurienne@yahoo.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00.

BIBLIOTHEQUE DES HURTIERES :

En raison des mesures sanitaires actuelles, la bibliothèque est actuellement fermée au public.

Une réouverture est envisagée à compter du 15 août 2020.

NUISANCES SONORES :

Il est rappelé aux habitants que conformément à l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1997, le principe en vigueur est que « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit ».

Il découle de cet arrêté que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants.

Il en va de même en ce qui concerne les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique qui ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Retrouvez les informations municipales sur le site de la commune : http://www.saintgeorgesdhurtieres.fr
